



Etablissement Public de Santé Mentale Morbihan

Projet de Prise en charge du Patient

2019-2022

Sommaire

Orientation Stratégique n°1 : Favoriser la prévention, l'intervention et le dépistage précoce4

Objectif n°1 : Favoriser l'accès à l'intervention précoce sur le territoire4

Objectif n°2 : Favoriser la prévention et le repérage précoce des conduites addictives.....4

Objectif n°3 : Favoriser l'intervention précoce pour les troubles psychotiques débutants4

Objectif n°4 : Renforcer la prévention de la récurrence de la crise suicidaire.....5

Objectif n°5 : Favoriser la fluidité des parcours au sein des Centres Psychothérapeutiques pour Enfants et Adolescents (CPEA)5

Orientation Stratégique n°2 : Favoriser les prises en charge en ambulatoire par la limitation du recours à l'hospitalisation complète et fluidifier les parcours d'admission en hospitalisation complète6

Objectif n°1 : Poursuivre et conforter le virage ambulatoire.....6

Objectif n°2 : Permettre l'accès à un avis téléphonique psychiatrique pour les médecins généralistes et spécialistes du territoire.....6

Objectif n°3 : Favoriser la fluidité des parcours d'hospitalisation dès l'admission6

Objectif n°4 : Renforcer la fonction de régulation du CAO7

Orientation Stratégique n°3 : Favoriser l'accès des patients à des parcours de santé et de vie de qualité8

Objectif n°1 : Poursuivre la réduction des hospitalisations au long cours par la diversification des modalités de prise en charge et d'accompagnement des parcours de santé et de vie.....8

Objectif n°2 : Promouvoir la participation des patients à leur prise en charge et leur autonomisation8

Objectif n°3 : Structurer une offre de soins de réhabilitation psychosociale sur le territoire en lien avec la dynamique régionale8

Objectif n°4 : Améliorer les conditions de vie et d'inclusion sociale des personnes en situation de handicap psychique sur le territoire.....9

Orientation Stratégique n°4 : Favoriser l'accès aux prises en charge spécialisées et garantir l'accès aux soins des populations spécifiques10

Objectif n°1 : Favoriser l'accès à un avis et/ou à des soins spécialisés pour les personnes souffrant de troubles des conduites addictives10

Objectif n°2 : Favoriser l'accès à un avis et/ou à des soins spécialisés pour les personnes âgées.....10

Objectif n°3 : Garantir aux adolescents le parcours de soins le plus adapté à leurs besoins11

Objectif n°4 : Poursuivre le développement de la filière TSA (Troubles du Spectre Autistique)11

Objectif n°5 : Harmoniser la prise en charge des patients en Soins Pénalement Ordonnés et évaluer l'organisation de l'Unité Sanitaire12

Objectif n°6 : Faciliter l'accès aux soins de la population migrante12

Objectif n°7 : Consolider le dispositif de prise en charge des psychotraumatismes en lien avec le Centre de Référence Psychotraumatisme du CHRU de Tours12

Orientation Stratégique n°5 : Favoriser l'accès aux techniques innovantes et rendre le patient acteur de son parcours13

Objectif n°1 : Favoriser l'accès des patients aux techniques innovantes par la diffusion des pratiques/expertises au sein de la communauté médico-soignante13

Objectif n°2 : Animer le réseau de recherche clinique et favoriser la participation aux programmes de recherche clinique.....13

Objectif n°3 : Renforcer l'usage des outils technologiques pour faciliter la prise en charge du patient et sensibiliser le patient à leurs usages14

Objectif n°4 : Permettre au patient de s'informer et d'être acteur de sa santé14

Orientation Stratégique n°1

Favoriser la prévention, l'intervention et le dépistage précoce

Objectif n°1 : Favoriser l'accès à l'intervention précoce sur le territoire

- **Action 1 : Consolider l'Unité Thérapeutique Parents-Bébés**
 - Permettre la prise en charge intensive de type CATTP répartie en plusieurs séquences hebdomadaires sur Vannes
 - Développer l'accès à des consultations parents/bébés au sein du CPEA de Ploërmel pour les patients du nord TS4
 - Formaliser les parcours avec les unités d'hospitalisation complète :
 - de psychiatrie adulte et notamment le CEPRA
 - des unités de la filière pédiatrie/maternité du PMSP du GHBA
 - Contribuer, en lien avec le CMPS de Ploërmel et les intervenants d'addictologie (Intersecteur, ELSA, Douar Nevez), à favoriser les interventions précoces conjointes auprès du Centre Maternel Les Chrysalides dans le cadre de sa future localisation sur Ploërmel

- **Action 2 : Permettre l'accompagnement des enfants, dont l'entourage familial est pris en charge en psychiatrie générale, par un binôme soignant pédopsychiatrie-psychiatrie adulte**
 - Favoriser l'intervention précoce (prévention primaire) dans le cadre d'An Héol, lieu de rencontre parents-enfants à l'hôpital
 - Mettre en place des groupes spécifiques dédiés aux enfants dont l'entourage proche est pris en charge en psychiatrie générale

Objectif n°2 : Favoriser la prévention et le repérage précoce des conduites addictives

- **Action 1 : Conforter les actions de prévention mises en place en lien avec la Maison des Adolescents et le CSAPA Douar Nevez**

- **Action 2 : Structurer des collaborations avec les CMP et les hôpitaux de jour spécialisés en addictologie pour la prise en charge des 16-18 ans**

Objectif n°3 : Favoriser l'intervention précoce pour les troubles psychotiques débutants

- **Action 1 : Définir et diffuser des grilles harmonisées d'évaluation des signes de pré morbidité d'éléments psychotiques**

- **Action 2 : Développer des activités spécifiques type PACT, INSIGHT, remédiation cognitive en collaboration avec les pôles de psychiatrie adulte et en mutualisant les moyens**

- **Action 3 : Mettre en place des formations spécifiques de sensibilisation à la détection des troubles psychotiques débutants à destination des intervenants de 1er recours**

Objectif n°4 : Renforcer la prévention de la récurrence de la crise suicidaire

- **Action 1 : Systématiser le recours au dispositif Vigilans**
 - Déployer Vigilans à partir de la Clinique pour Adolescents et des urgences pédiatriques
 - Déployer Vigilans au sein des CPEA et CMPS

- **Action 2 : Poursuivre la dynamique de formations croisées auprès des différents acteurs du territoire, notamment des médecins généralistes et des médecins scolaires**

Objectif n°5 : Favoriser la fluidité des parcours au sein des Centres Psychothérapeutiques pour Enfants et Adolescents (CPEA)

- **Action 1 : Réduire le délai d'attente au sein des CPEA en réorganisant l'accueil et le traitement des premières demandes**
 - Identifier la pertinence de la demande et définir les modalités d'interaction avec l'ensemble des intervenants de 1er recours du territoire notamment les médecins généralistes et les professionnels de santé/psychologues intervenant en milieu scolaire
 - Déterminer des critères de priorisation, uniformisés sur le territoire, pour une première évaluation (urgences, âge) afin de catégoriser et de réduire les délais de prise en charge
 - Procéder à l'évaluation de l'intervention des psychologues en première intention
 - Analyser les différentes orientations à l'issue des staffs et/ou de la première évaluation
 - Décliner l'organisation retenue sur les CPEA du territoire

- **Action 2 : Favoriser les relais de prise en charge**
 - avec les CMPS afin de faciliter la transition vers l'âge adulte (mise en place de staff commun)
 - avec les autres acteurs sanitaires et médico-sociaux

- **Action 3 : Faciliter la réduction des inégalités d'accès aux soins sur le territoire**
 - par un rééquilibrage des ressources médicales et non médicales au sein des CPEA
 - par la participation au déploiement d'une antenne de la Maison des Adolescents de Vannes sur le territoire de Ploërmel
 - par l'intervention de l'équipe mobile

Orientation Stratégique n°2

Favoriser les prises en charge en ambulatoire par la limitation du recours à l'hospitalisation complète et fluidifier les parcours d'admission en hospitalisation complète

Objectif n°1 : Poursuivre et conforter le virage ambulatoire

- **Action 1 : Réaffirmer le rôle pivot du CMPS pour tous les intervenants du territoire**
 - Conforter le CMPS en tant qu'interlocuteur de première intention sur son territoire
 - Renforcer l'inscription du CMPS dans les dynamiques territoriales

- **Action 2 : Mener une étude globale sur les missions et l'organisation des hôpitaux de jour en psychiatrie générale et en pédopsychiatrie**
 - Evaluer les missions du dispositif « Hôpital de jour » au regard de l'évolution des besoins des patients
 - Identifier les différents parcours de soins au sein de ce dispositif
 - Proposer une organisation permettant :
 - d'apporter une réponse aux situations cliniques aiguës,
 - d'adapter l'accueil et la prise en charge aux besoins des patients du territoire (amplitude journalière, hebdomadaire...)
 - Harmoniser la cotation de l'activité en hôpital de jour

- **Action 3 : Poursuivre et achever la modernisation, l'accessibilité et le regroupement des locaux des CMPS (Ploërmel, Vannes)**

Objectif n°2 : Permettre l'accès à un avis téléphonique psychiatrique pour les médecins généralistes et spécialistes du territoire

- **Action 1 : Déterminer les modalités de mise en œuvre et les créneaux d'appel**

- **Action 2 : Déterminer l'interaction avec les CMPS**

Objectif n°3 : Favoriser la fluidité des parcours d'hospitalisation dès l'admission

- **Action 1 : Fluidifier les admissions au sein des cliniques Alré, les Sources et Triskell**
 - Mettre fin aux hébergements croisés en orientant le patient en fonction des disponibilités en lits au sein des cliniques
 - Procéder à l'évaluation de cette nouvelle organisation
 - Valider la capacité des cliniques d'admission
 - Adaptation des locaux des cliniques à la nouvelle organisation de la prise en charge des patients

- **Action 2 : Procéder à l'harmonisation des pratiques et des parcours au sein des cliniques**
- **Action 3 : Définir et harmoniser les modalités de fonctionnement entre les cliniques, les intersecteurs et les CMPS**

Objectif n°4 : Renforcer la fonction de régulation du CAO

- **Action 1 : Optimiser l'articulation avec les CMPS**
- **Action 2 : Mettre en œuvre un outil informatique d'aide à la régulation**
 - disponibilités en lits, prévision des mouvements, suivi des hospitalisations programmées/non programmées, des retours à domicile...
 - intégrer un volet formation

Orientation Stratégique n°3

Favoriser l'accès des patients à des parcours de santé et de vie de qualité

Objectif n°1 : Poursuivre la réduction des hospitalisations au long cours par la diversification des modalités de prise en charge et d'accompagnement des parcours de santé et de vie

- **Action 1 : Accroître le recours aux appartements thérapeutiques**
 - par augmentation du nombre de places au sein de l'Intersecteur de Réhabilitation Psychosociale par diminution du nombre de lits sur l'unité Argoat
 - par augmentation du nombre de places au sein de la Maison Thérapeutique An Tremen
- **Action 2 : Consolider l'équipe mobile intersectorielle de réhabilitation psychosociale**
- **Action 3 : Moderniser les conditions d'hébergement au sein de l'unité Argoat**
 - à court terme, par la mise à disposition de chambres individuelles en lien avec la réduction capacitaire,
 - à moyen terme, par la reconstruction de l'unité d'hospitalisation

Objectif n°2 : Promouvoir la participation des patients à leur prise en charge et leur autonomisation

- **Action 1 : Conforter et labelliser les programmes d'éducation thérapeutique**
- **Action 2 : Poursuivre et développer l'information et l'accompagnement des familles**
- **Action 3 : Favoriser la diffusion et l'expertise des patients**
 - expérimenter le parcours de patients experts
 - soutenir le déploiement de la pairaidance sur le territoire

Objectif n°3 : Structurer une offre de soins de réhabilitation psychosociale sur le territoire en lien avec la dynamique régionale

- **Action 1 : Recenser, harmoniser et coordonner les soins de réhabilitation psychosociale dispensés au sein de l'IRPS, de la Maison Thérapeutique et des CMPS**
- **Action 2 : Diffuser l'expertise acquise en soins de réhabilitation psychosociale**

Objectif n°4 : Améliorer les conditions de vie et d'inclusion sociale des personnes en situation de handicap psychique sur le territoire

- Action 1 : Expérimenter un dispositif de type "Job Coaching" à dimension territoriale
- Action 2 : Améliorer la coordination des parcours des personnes en expérimentant le déploiement de "case-managers"
- Action 3 : Poursuivre la recherche de solutions de logements adaptés par le soutien des initiatives portées dans le cadre du Projet Territorial de Santé Mentale

Orientation Stratégique n°4

Favoriser l'accès aux prises en charge spécialisées et garantir l'accès aux soins des populations spécifiques

Objectif n°1 : Favoriser l'accès à un avis et/ou à des soins spécialisés pour les personnes souffrant de troubles des conduites addictives

- **Action 1 : Clarifier les critères d'accès à un avis et/ou à des soins spécialisés**
 - pour l'ELSA
 - pour les prises en charge ambulatoires
 - pour l'hospitalisation complète

- **Action 2 : Formaliser des parcours de soins en hospitalisation complète**
 - sur la base d'une étude permettant d'identifier l'hospitalisation programmée, l'hospitalisation longue et les situations aiguës,
 - Déployer l'organisation retenue et l'évaluer
 - Adapter des locaux à cette nouvelle organisation

- **Action 3 : Soutenir le déploiement et la lisibilité de l'offre territoriale en addictologie dans le cadre de la FMIHA (Fédération Médicale Inter-Hospitalière en Addictologie)**

- **Action 4 : Proposer une offre de prise en charge dédiée aux personnes présentant des Troubles Cognitifs Liés à l'Alcool (TCLA)**
 - Cf. Axe de travail de la filière addictologie du PMSP du GHBA

Objectif n°2 : Favoriser l'accès à un avis et/ou à des soins spécialisés pour les personnes âgées

- **Action 1 : Formaliser un projet institutionnel de prise en charge des personnes âgées**
 - Sur la base du critère unique d'âge pour l'admission dans les unités Daumézou (objectif cible : 65 ans)
 - Formaliser les parcours de soins des personnes âgées

- **Action 2 : Renforcer les coopérations avec les CMPS**

- **Action 3 : Adapter les locaux à la nouvelle organisation des parcours de soins (Unité Daumézou C)**

Objectif n°3 : Garantir aux adolescents le parcours de soins le plus adapté à leurs besoins

- **Action 1 : Evaluer et définir les parcours de soins des 16-18 ans**
 - Etat des lieux et identification des problématiques sur la tranche d'âge 16-18 ans (sur parcours complet)
 - Analyse des retours d'expériences des établissements régionaux
 - Proposition d'organisation et/ou de dispositifs de soins

- **Action 2 : Identifier les prises en charge intensives en hospitalisation de jour au sein du CPPA après une courte période de prise en charge en hospitalisation complète**

- **Action 3 : Identifier les modalités de prises en charge spécialisées précoces et de suivi pour les Troubles du Comportement Alimentaire (TCA)**
 - Cet objectif figure dans le Projet Médico-Soignant Partagé du Groupement Hospitalier Brocéliande Atlantique compte tenu de la nécessaire synergie à développer avec les services de pédiatrie et d'endocrinologie.
 - Renforcer le lien avec la Maison Des Adolescents
 - Informer les médecins généralistes du territoire afin de favoriser le dépistage des TCA
 - Identifier les modalités de prises en charge spécialisées précoces et de suivi pour les Troubles du Comportement Alimentaire (TCA) en lien avec les actions définies dans le Projet Médico-Soignant Partagé du GHBA :
 - Déployer des groupes d'activité spécifiques de type CATTP au sein du CentrePsychothérapeutique Pour Adolescents
 - Mettre en place une consultation conjointe pédiatre/pédopsychiatre
 - Faire évoluer le CATTP en hôpital de jour
 - Mettre en place un staff pédopsychiatrie-pédiatrie
 - Etudier la possibilité de constitution d'une structure mutualisée intersectorielle 15-25ans en y associant les CMPS, la pédiatrie et l'endocrinologie

Objectif n°4 : Poursuivre le développement de la filière TSA (Troubles du Spectre Autistique)

- **Action 1 : Consolider le dispositif de pédopsychiatrie**

- **Action 2 : Permettre l'accès au diagnostic pour la population adulte**
 - sur la base des recommandations régionales
 - en bénéficiant de l'expertise du pôle de pédopsychiatrie

- **Action 3 : Identifier un dispositif spécialisé**

Objectif n°5 : Harmoniser la prise en charge des patients en Soins Pénalement Ordonnés et évaluer l'organisation de l'Unité Sanitaire

- Action 1 : Identifier un binôme référent dans l'établissement
- Action 2 : Proposer des ateliers psychothérapeutiques spécifiques intersectoriels
- Action 3 : Evaluer l'organisation de l'Unité Sanitaire dans le cadre de la convention partenariale

Objectif n°6 : Faciliter l'accès aux soins de la population migrante

- Action 1 : Contribuer à l'accueil de la population migrante primo-arrivante orientée par les médecins généralistes de la maison médicale de Vannes (DATASAM)
- Action 2 : Formaliser la convention de partenariat pour l'interprétariat avec l'association Louis Guilloux
- Action 3 : Former et accompagner les professionnels de l'établissement pour la prise en charge des migrants
- Action 4 : Constituer une consultation transculturelle de recours

Objectif n°7 : Consolider le dispositif de prise en charge des psychotraumatismes en lien avec le Centre de Référence Psychotraumatisme du CHRU de Tours

- Action 1 : Favoriser la collaboration entre les professionnels de pédopsychiatrie et de psychiatrie adulte au sein de la consultation spécialisée Psychotraumatisme du CHRU de Tours
- Action 2 : Favoriser la fluidité du relais de la consultation spécialisée Psychotraumatismes vers les CMPS et/ou les CPEA
- Action 3 : Former et accompagner les professionnels de l'établissement pour la prise en charge des psychotraumatismes

Orientation Stratégique n°5

Favoriser l'accès aux techniques innovantes et rendre le patient acteur de son parcours

Objectif n°1 : Favoriser l'accès des patients aux techniques innovantes par la diffusion des pratiques/expertises au sein de la communauté médico-soignante

➤ **Action 1 : Constituer une unité de coordination de spécialités**

L'unité de coordination de spécialités serait un centre de consultations (RTMS, thérapie familiale, hypnose etc...) et de ressources (mise à dispositions d'outils, logiciels d'évaluation et diagnostic...) pour les professionnels médicaux et paramédicaux de l'EPSM Morbihan.

- Recenser les compétences professionnelles et les outils spécialisés disponibles au sein de l'EPSM
- Permettre à l'ensemble des patients d'accéder à ces compétences et outils spécialisés en lien avec les recommandations de bonnes pratiques

➤ **Action 2 : Développer le recours aux dispositifs de télémédecine et de visioconférence**

- Procéder à l'actualisation des besoins
- Favoriser la mise en place de téléstaffs multi-sites

Objectif n°2 : Animer le réseau de recherche clinique et favoriser la participation aux programmes de recherche clinique

➤ **Action 1 : Favoriser la participation aux programmes de recherche clinique (GRUPAB...)**

➤ **Action 2 : Permettre la restitution et l'analyse des travaux de recherche clinique par l'organisation d'un séminaire annuel dédié à la recherche clinique**

➤ **Action 3 : Favoriser la recherche interdisciplinaire en participant aux projets de recherche du GHBA**

➤ **Action 4 : Encourager l'inscription des professionnels non médicaux dans les projets de recherche**

Objectif n°3 : Renforcer l'usage des outils technologiques pour faciliter la prise en charge du patient et sensibiliser le patient à leurs usages

- **Action 1 : Mettre à disposition des outils facilitant les échanges entre professionnels de santé**
 - Contribuer à l'amélioration continue du Dossier Patient Informatisé
 - Développer l'usage de la messagerie sécurisée
 - Déployer la plateforme territoriale d'échanges du GHBA

- **Action 2 : Accompagner les patients à l'usage des nouvelles technologies**
 - Participer aux actions du réseau numérique « les bons clics »
 - Poursuivre le développement d'outils numériques accessibles au patient et accompagner leurs usages

Objectif n°4 : Permettre au patient de s'informer et d'être acteur de sa santé

- **Action 1 : Déployer un site internet dédié au patient**

- **Action 2 : Développer des fonctionnalités facilitant les échanges avec le patient**
 - rappel des rendez-vous par SMS, des prises de traitements, dispositif Vigilans...

- **Action 3 : Mettre en œuvre une Maison des Usagers sur l'établissement**

- **Action 4 : Alimenter le DMP du patient**